



## Discours

Sablé-sur-Sarthe, vendredi 5 février

### *Inauguration du foyer d'hébergement pour personnes handicapées « Le Cèdre » - Sablé-sur-Sarthe*

#### **Discours de Roland du Luart, président du Conseil général**

Monsieur le Premier ministre,  
Madame la Secrétaire d'État,  
Monsieur le Député-maire,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement fier, cher François, que tu aies choisi la Sarthe, ton département, pour marquer le 5<sup>ème</sup> anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le foyer d'hébergement que nous avons le plaisir d'inaugurer aujourd'hui illustre parfaitement l'engagement du Conseil général et de tous les acteurs concernés qu'ils soient publics, privés ou associatifs en faveur des personnes handicapées.

Cet établissement, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par Sarthe Habitat, présidé par mon collègue Marcel-Pierre Cléach, propose 30 places, dont une place d'hébergement temporaire. Dans le cadre de ses compétences, le Conseil Général a accordé sa garantie à hauteur de 80 % pour les emprunts nécessaires à sa construction ainsi qu'une subvention de 21 500 €. Le budget de fonctionnement est aussi pris en charge par le Département par le biais du tarif hébergement arrêté chaque année.

Géré par l'APEI de Sablé Solesmes, il permet donc de répondre à des besoins d'hébergement et d'accompagnement des résidents. Il constitue donc un lieu de vie qui permet à chacun de s'épanouir et d'être soutenu dans son projet de vie.

Ainsi, tout comme vous, je pense que le handicap ne doit pas être perçu comme une contrainte par **nos sociétés** mais comme une source d'enrichissement pour chacun d'entre nous. Cette question rejoint aujourd'hui la question plus générale de la capacité de notre société à reconnaître sans discrimination l'ensemble de ses membres, à fixer des règles communes dans le respect des différences, à fonder la cohésion sociale sur la diversité.

Avec un budget annuel de plus de 57 millions d'euros, la volonté du Conseil général est de mettre en œuvre une politique où les personnes handicapées sont étroitement associées à la décision. Notre ambition vise à couvrir tous les types de handicap afin de rendre effective leur pleine participation à la vie en société. Dans cette perspective, trois grands axes peuvent être dégagés de la politique du Conseil général :

- Placer la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent en clarifiant les compétences et en réorganisant les institutions. **Inaugurée dès janvier 2006, la Maison Départementale des personnes handicapées de la Sarthe est un lieu unique d'accueil, d'information, d'évaluation et de coordination au service des personnes en situation de handicap.**
- Garantir en toute circonstance aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie grâce à la compensation des conséquences des handicaps et à un revenu d'existence qui permet une vie autonome digne. **Ainsi la Sarthe a été le premier département à signer la convention Etat/département autorisant le versement anticipé de la prestation de compensation aux personnes lourdement handicapées.**
- Promouvoir une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la société autour du principe d'accessibilité généralisée. Ainsi, en matière d'accessibilité aux transports, notre collectivité a décidé de créer en 2005 un service départemental de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite « MOBILITIS ». **Ce service rencontre un succès grandissant tant et si bien qu'il a nécessité l'achat de nouveaux véhicules.**

D'autre part, dans le cadre du schéma 2008/2012 en faveur des personnes handicapées, le Conseil général a décidé de maintenir ses efforts avec la création de 414 nouvelles places d'accueil en établissement.

Ce schéma élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés a souligné la nécessité de mettre en place des procédures plus souples et d'aller vers plus d'individualisation des solutions proposées.

Le maintien à domicile doit ainsi tendre à devenir la règle tant qu'il est médicalement possible. Notre approche vise donc à garantir le libre choix entre le maintien à domicile – un souhait très majoritaire chez les personnes handicapées - et l'accueil en établissement. Dans cette perspective, ce schéma propose ainsi plusieurs axes de travail comme :

- susciter et soutenir les projets de services intervenant au domicile de personnes handicapées
- soutenir les projets innovants d'habitats groupés ou de petites unités de vie
- privilégier les structures proposant un travail spécifique sur l'accès progressif à l'autonomie
- promouvoir dans les structures existantes une flexibilité de fonctionnement permettant de passer du domicile à l'établissement et de l'établissement au domicile

L'action du Conseil général ne serait pas pleinement efficace sans l'intervention d'associations telle que l'APEI Sablé Solesmes. Que ce soit dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales ou dans la prise de conscience par la société de leurs besoins spécifiques, vous avez joué un rôle aussi indispensable que crucial.

Vous nous avez fait comprendre que les personnes handicapées étaient des individus à part entière et qu'elles pouvaient comme chacun d'entre nous être pleinement acteurs de leur vie pourvu qu'on leur en donne les moyens. Ce n'est pas une là une mince victoire. Ainsi, votre action dépasse le strict cadre associatif pour s'inscrire dans une véritable perspective humaniste, sans laquelle notre idéal républicain serait dénué de sens.